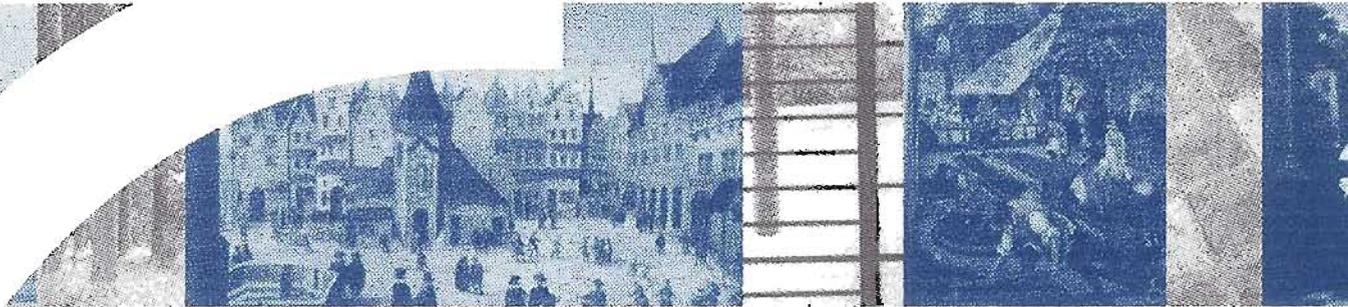
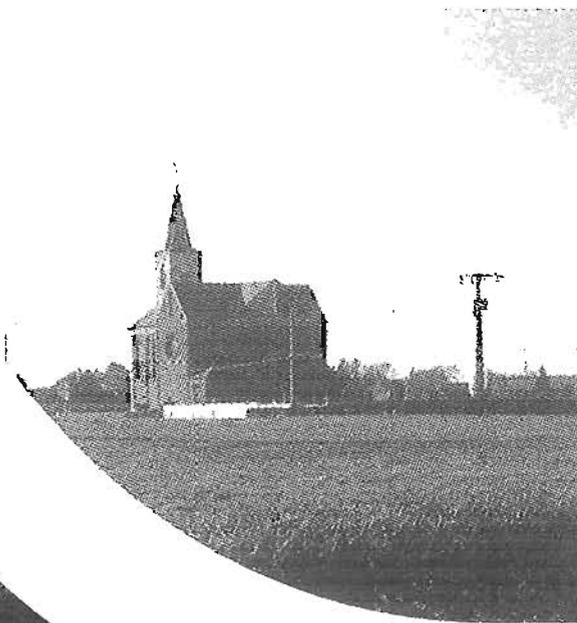


**GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE**  
AVANT-PROGRAMME



**COMMUNE DE BETTIGNIES**  
CANTON DE MAUBEUGE-NORD



Conception et réalisation du document :  
A. Rebai ingénieur écologue

**Faire émerger une lecture partagée du territoire dans le but d'aider les élus à poser les bases d'une politique locale de valorisation du cadre de vie est l'objectif poursuivi par le C.A.U.E. à l'occasion de la demande formulée par le conseil municipal de Bettignies.**

**Mettant au service de cette ambition ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en milieux naturels, le C.A.U.E. propose aux élus locaux une démarche dont la synthèse est transcrite dans le présent document.**

**Le positionnement de la réflexion répond aux finalités**

- de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui affirme l'intérêt public du cadre de vie comme expression de la culture. Les missions du C.A.U.E. y sont définies : missions de conseil auprès des décideurs, de la sensibilisation des acteurs et de la participation de la population pour le développement de la qualité du cadre de vie.
- de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985 qui organise la démarche du projet afin de garantir l'objectivité des choix dans la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

## Question

Suite au projet d'enfouissement du réseau aérien aux abords de la mairie et des problèmes que posent la RN 2 quant à la sécurité des piétons, le CAUE a été saisi par la municipalité pour réaliser un dossier programme qui intégrerait, en plus des deux projets, l'ensemble des préoccupations des élus.

## Objectifs

Il s'agit, dans la présente mission, de valoriser la relation privilégiée entre particularités locales et usages qui sous-tend la qualité des actions d'intérêt public liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement naturel.

L'approche consiste, à fournir des clés de lecture du cadre de vie du territoire concerné, à mettre en évidence la valeur des liens entre les thèmes ou les domaines en évitant la segmentation de l'analyse et le cloisonnement des réponses.

Plus qu'un travail sur une connaissance spécifique, c'est une approche transversale, plus qu'une action sur l'embellissement ponctuel, c'est une découverte du sens de l'environnement naturel et culturel.

Les acquis de cette réflexion favorisent le dialogue avec la population, les usagers, mais aussi permettent de s'accorder avec les différents partenaires, de formaliser les commandes nécessaires à l'élaboration de projets cohérents auprès des acteurs de la maîtrise d'œuvre dont ceux retenus dans le cadre du FACV.

## Méthode

Ce document répond à la Politique Fonds d'Amélioration de Cadre de Vie initiée par le Conseil Général du Nord.

Il se propose, pour mettre en synergie les différents projets retenus par la Commune, de présenter le territoire communal à deux échelles différentes.

La première situe d'une part, Bettignies par rapport à son bassin de vie et son intercommunalité et d'autre part, elle fait le point des connaissances des éléments physiques, sensibles et architecturaux.

La deuxième, en puisant ses racines dans la première partie, s'intéresse à la connaissance du territoire de la commune dans ses limites administratives.

Cette partie doit permettre au maître d'œuvre, en concertation avec l'équipe municipale, de cerner les thèmes qui ont motivé le lancement de l'étude ou qui ont été identifiés après l'analyse et le diagnostic.

# **Commune de Bettignies**

## **Préambule**

## **Question - Objectifs**

## **Méthode**

## **Analyse partagée du territoire**

### **Approche globale**

6

Bettignies, une commune sous influence

- Intercommunalité
- Bassin de vie
- Influence paysagère et naturelle

### **Approche communale**

11

Situation

Une commune en mutation

Une urbanisation originale

Un ambiance rurale

## **Mise en place des actions**

15

### **Une action, un partenaire**

Le programme F.A.C.V.

### **Education et participation**

### **Actions et partenariats possibles**

18

## **Bibliographie**

## **Annexes**

**4 Bettignies**

C.A.U.F. du Nord - Numéro du dossier : 19980105 - Date : septembre 1998

# Recherche d'un territoire de cohérence

*Etudier le périmètre de la Commune dans ses limites administratives, c'est faire abstraction de ses relations économiques, naturelles et culturelles avec les territoires qui l'environnent. La recherche d'un territoire cohérent qui concilie les aspects du paysage, de l'architecture et des milieux naturels est une opération délicate. Une analyse et un diagnostic de chacun de ces domaines permettront de mieux comprendre la dynamique d'échange, la distribution spatiale des paysages, des milieux naturels, l'organisation de l'espace bâti...*

## Approche globale

### Introduction

Consciente des potentialités que recèle son territoire et de sa situation géographique (commune frontalière), l'équipe municipale de Bettignies ambitionne d'améliorer le cadre de vie de sa commune. A cet effet, la connaissance du territoire de la commune et de son environnement dans les domaines de l'urbanisme, du paysage et de l'écologie est un préalable que le maître d'œuvre doit maîtriser.

En effet, la "personnalité" d'un territoire est le fruit de l'interaction de plusieurs facteurs. La géologie, la topographie, l'activité humaine... sont autant d'éléments qui participent à la transformation d'un paysage et qui constituent le patrimoine de la commune. Ils deviennent, à ce titre, un enjeu que les élus doivent prendre en considération.

### Bettignies, une commune sous influence

Au-delà de la notion de territoire communal au sens administratif, Bettignies, de par sa situation géographique, est une commune soumise à une influence à la fois économique et naturelle. La connaissance et l'analyse de ces influences sont des données qui permettent au bureau d'étude de mieux comprendre la logique du territoire, d'identifier ses potentialités et de révéler les enjeux qu'il porte.

Cette étape permet au maître d'œuvre de sensibiliser les élus à la connaissance de la commune, de son environnement et de coordonner, plus tard, les projets communaux entre eux.

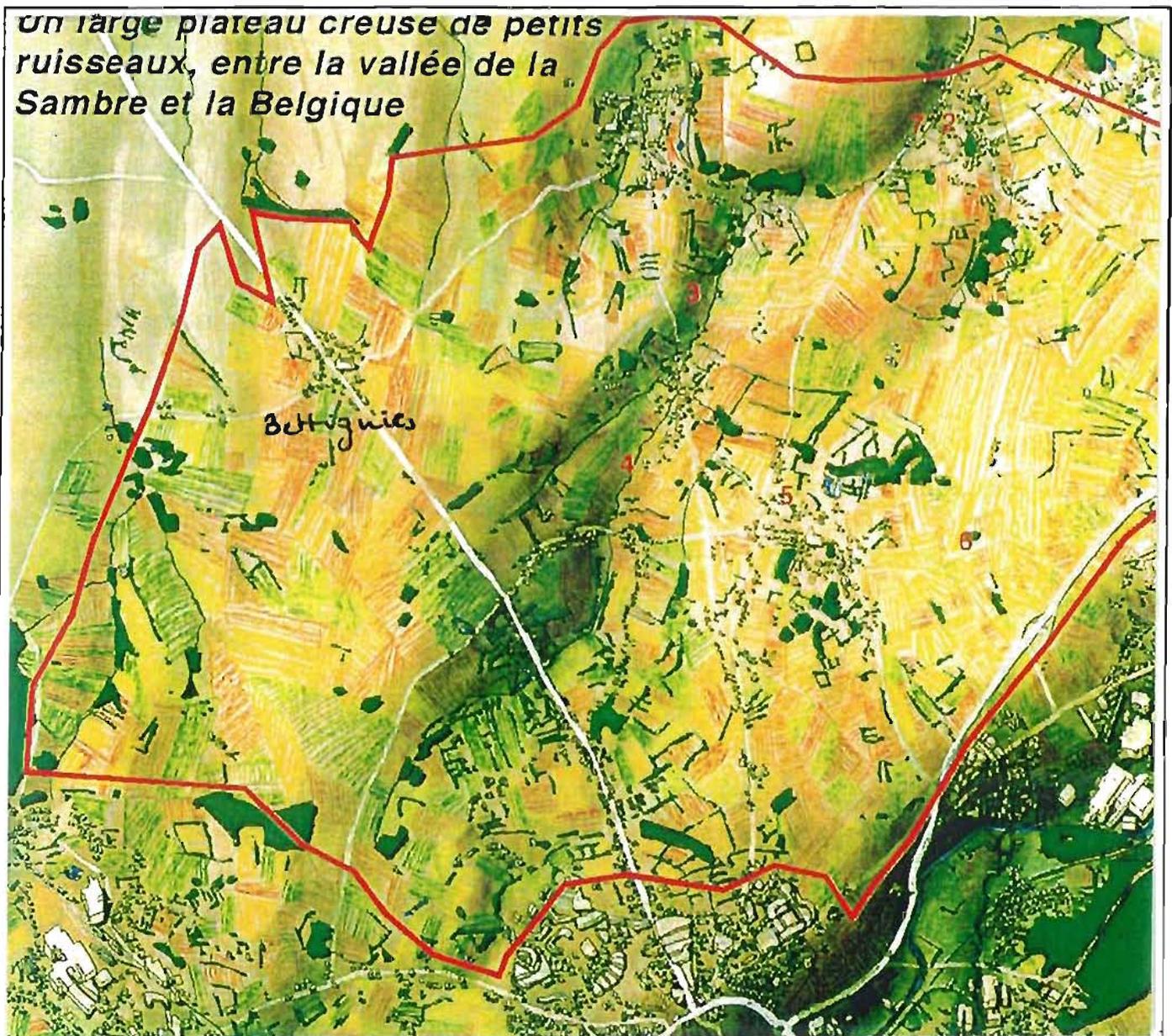
### Intercommunalité

Bettignies et cinq autres communes se sont regroupées en 1993 pour créer la Communauté de Communes du "Nord Maubeuge". Cette intercommunalité de 3967 habitants présente des caractéristiques intéressantes à souligner :

- elle est frontalière (quatre communes) et, de plus, elle est située à proximité du bassin industriel du Val de Sambre,
- elle présente un caractère rural avec un territoire cohérent d'un seul tenant



un large plateau creusé de petits ruisseaux, entre la vallée de la Sambre et la Belgique



Unité paysagère "Plateau du Hainaut"  
Extrait carte des paysages in "Diagnostic... Plateau Mormal."

## **Influence paysagère et naturelle**

L'analyse et le diagnostic des paysages réalisés par le CAUE en 1993 (cf. *Éléments de lecture des paysages...*) ont révélé huit entités paysagères dans l'Avesnois. La commune de Bettignies fait partie de l'entité du Bavaisis "Étoile viaire fédérant les paysages alentour". Elle est qualifiée de paysage graphique. Dans leur étude (1998) Bertin S. et Lemoine S. intè-



grent Bettignies dans l'unité du "Plateau du Hainaut". *"Cette unité, ouverte au nord sur la Belgique, est constituée d'un vaste plateau couvert de grandes exploitations agricoles qui s'organisent autour de la Trouille et de ses affluents. Les routes (RN 2, RD 136 et 159) qui traversent le secteur offrent de larges vues. Tandis que les voies de dessertes qui suivent les vallons sont souvent en décaissé ou bâties..."*

**Il sera demandé au bureau d'étude, après une analyse fine de l'environnement de Bettignies (au sens naturel, paysager et d'échanges), de mettre en évidence les potentialités et les éléments identitaires qui caractérisent cette unité (cf. *Étude intercommunale Val de Sambre : Diagnostic paysager*).**

**L'ensemble de ces données, présentées par une carte au 1/25 000, permettrait aux élus communaux voire intercommunaux de cerner et de comprendre les logiques qui animent leur territoire et éventuellement de se faire une idée sur les grands axes qu'ils peuvent développer dans le cadre de la commune et de l'intercommunalité.**

## **Une urbanisation originale**





## Approche communale

L'analyse du périmètre de la commune dans ses différentes composantes (urbanistiques, paysagères et naturelles) est l'étape qui permet, par la connaissance, de mettre en évidence les éléments identitaires sur lesquels doivent reposer les projets. Le milieu naturel, le paysage et l'urbanisme semblent être les variables qui caractérisent de façon significative l'identité communale.

### Situation

Située sur la RN 2 qui mène de Maubeuge à la Belgique, Bettignies est une commune de 4,62 km<sup>2</sup>. Sa population a subi une évolution sensible. Elle est passée de 221 hab. en 1975 à, 239 hab. au dernier recensement (1990). Cette évolution est due, vraisemblablement, à sa situation géographique à savoir:

- proximité de Maubeuge, pôle urbain,
- commune frontalière,
- accessibilité facile par la RN2 et le CD 159,
- cadre de vie rural.

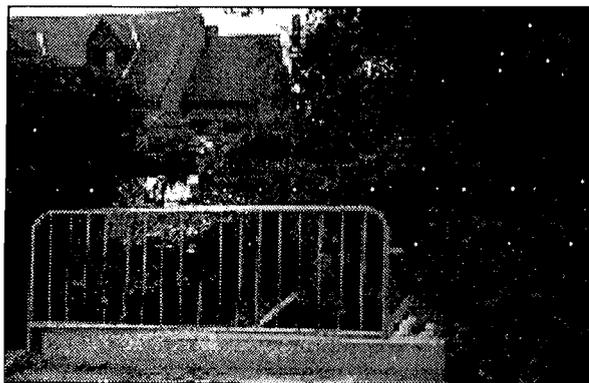
### Une commune en mutation

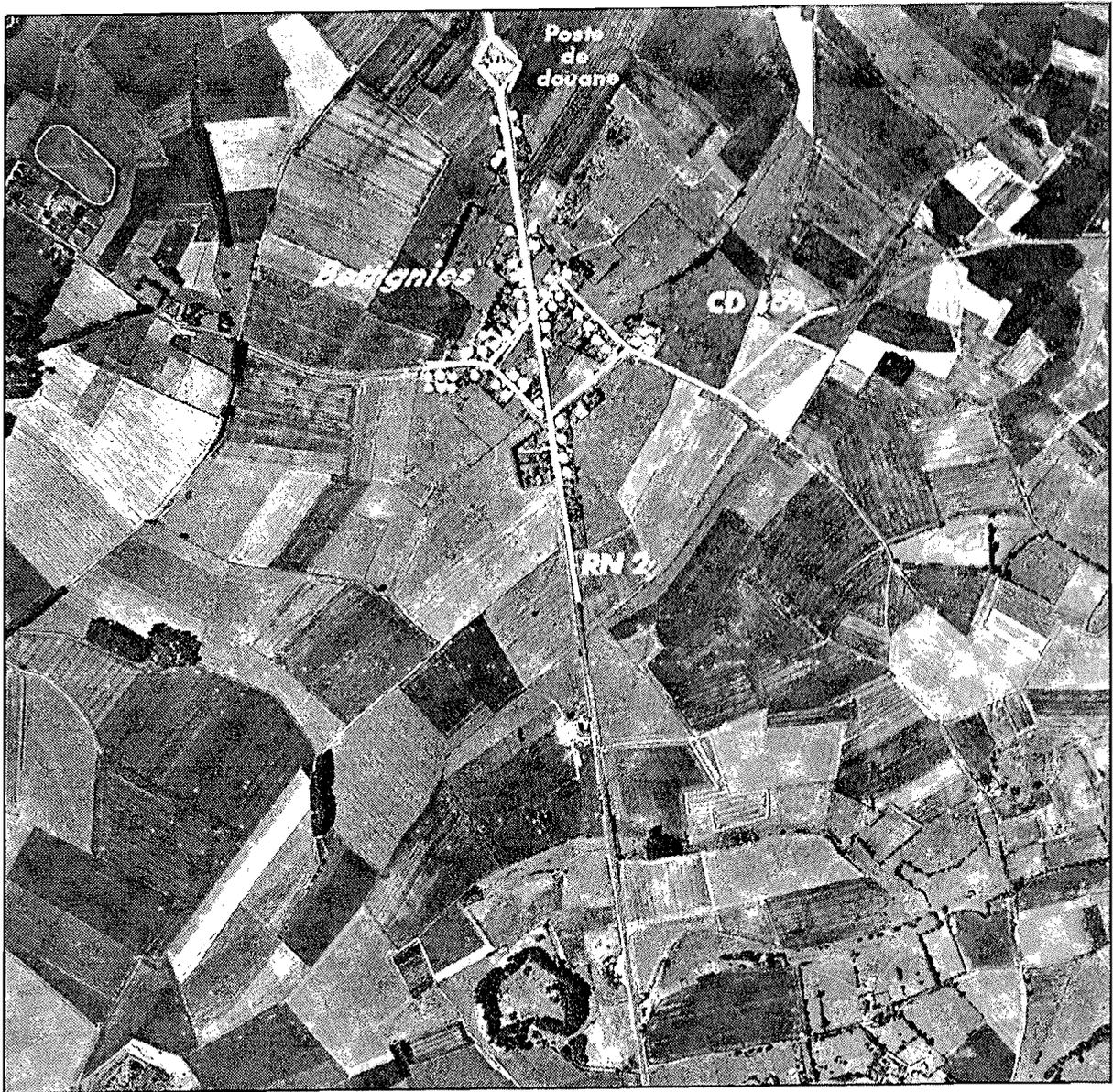
Il y a 35 ans, les cultures et les prairies bocagères se partageaient le territoire communal. Mais suite à l'intensification des pratiques agricoles et au regroupement des parcelles, les haies et les prairies ont disparu cédant la place aux grandes cultures (*in Diagnostic... Val de Sambre*).

La disparition des prairies bocagères s'est accompagnée de deux phénomènes

- l'érosion des sols entraîne des coulées de boues et des inondations dues aux ruissellements des eaux pluviales,
- le paysage qui était semi ouvert s'est transformé en openfield avec toutefois un horizon boisé.

Les rares haies, souvent arborées, qui persistent, forment une auréole végétale autour du village.





*Extrait photo aérienne 1994*

La consultation de la carte du "Diocèse de Cambrai" montre qu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle le village (église, mairie, fermes...) était déjà installé à l'écart de la route et en hauteur par rapport au ruisseau pour éviter les inondations. L'analyse de la répartition actuelle du bâti révèle que la route nationale a fortement influencé l'urbanisation de la commune. En effet, axe majeur transfrontalier, cette voie, par l'importance de son flux routier, a favorisé l'installation linéaire des commerces. En revanche, la pollution sonore induite par le transit, a repoussé le bâti récent à usage d'habitation en retrait de celle-ci.

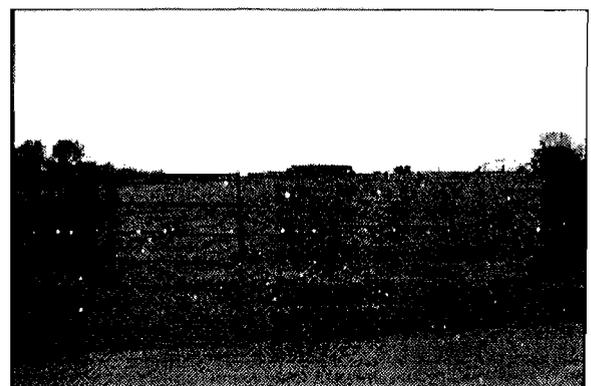


### Une ambiance rurale

Le territoire de la commune, tout comme l'ensemble de la Communauté de Communes, offre l'image d'un territoire préservé contrairement à la vallée industrielle de la Sambre.

La commune de Bettignies, mise à part la RN avec l'importance de ses emprises et de son aspect très minéral, propose aux visiteurs un paysage rural. Cette ruralité est ressentie à travers :

- la présence importante du végétal à l'intérieur du bâti (haies, arbres, prairies...),
- la nature de son patrimoine architectural,
- l'ouverture de son paysage avec son horizon boisé,
- la faiblesse de la densité humaine.



**Il sera demandé au bureau d'étude, en plus de l'analyse et du diagnostic de l'ensemble de la commune dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'écologie, la réalisation d'une synthèse cartographique à savoir :**

- au 1/10 000 pour éléments identitaires de la commune,
- au 1/5 000 pour tout ce qui touche l'urbanisme et l'architecture.



# Une action, un partenaire

## Le programme du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

### Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce programme pourra voir son travail s'organiser en trois étapes (cf. § 2 et 3).

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec les élus de la commission du cadre de vie avant de clore chacune de ces étapes significatives et que l'ensemble de l'étude soit validée par l'équipe municipale

#### 1 - Préliminaires.

L'équipe municipale apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à la démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C., E.D.F., D.V.I., C.A.U.E...,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- ...

Par ailleurs, les élus prendront soin de signaler et de faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre les études passées et en cours sur leur territoire.

#### 2 - Mise en place d'une analyse approfondie et proposition d'une politique locale d'amélioration du cadre de vie.

L'analyse se basera sur :

**Le présent "Document"** validé par les élus.

**L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie locale** fêtes, sorties d'école, marchés, etc...

**Un recensement des atouts** et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

**Les outils** dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

**Les informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

**Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.**

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

### 3 - Réalisation d'études d'esquisses et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par l'équipe communale, les études d'esquisses (cf. loi M.O.P.) peuvent être engagées. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, les élus et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

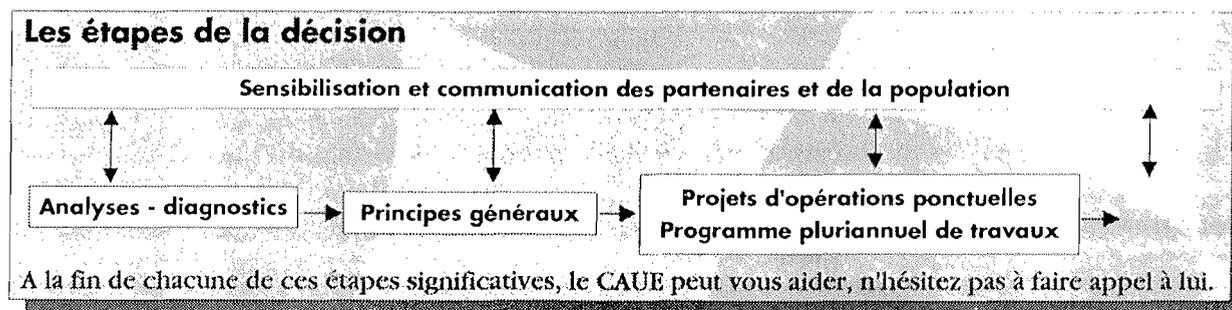
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

#### Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'étude d'esquisse.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans l'Avesnois. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin dans la maison du Conseil Général d'Avesnes.

Quant au maître d'ouvrage délégué, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra alors confier au maître d'œuvre une étude d'avant-projet. L'établissement d'études d'avant-projets ne fait pas partie du présent programme.



# Education et participation

Comprendre son environnement naturel ou culturel c'est se donner la chance de pouvoir s'y épanouir pleinement en le valorisant et le respectant.

C'est aussi prendre l'occasion de rechercher le regard de l'autre afin d'harmoniser nos relations et d'enrichir notre vision des choses.

Qu'il y ait prétexte à projet ou pas, que nous soyons acteurs, usagers ou décideurs, il y a nécessité de s'accorder au point de vue de l'autre, de comprendre ce qui guide ou justifie nos pratiques, nos usages ou nos décisions.

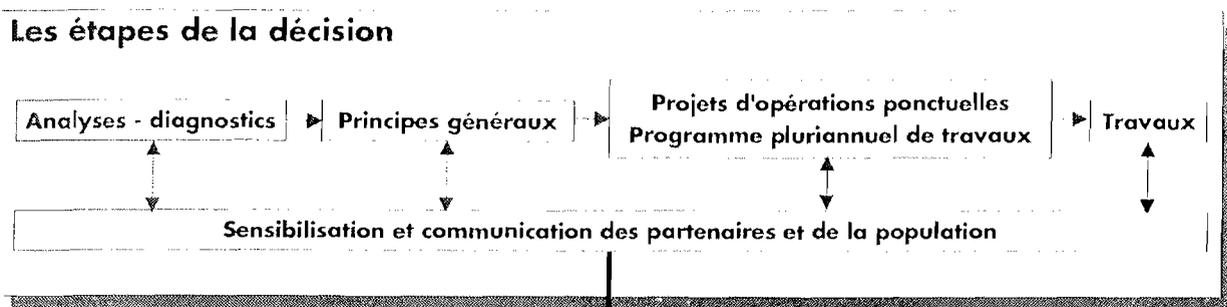
Si ces finalités sont souvent au coeur des préoccupations, elles peuvent être engagées et conduites comme une véritable action d'échange.

- . Les objectifs de sensibilisation et de participation devront alors être précisés.
- . L'analyse des particularités du territoire, du profil de la population concernée, la présence d'outil ou de structure pédagogique en place, de mode d'expression local (contes et légendes) doit favoriser l'écriture du scénario de l'action adapté au contexte.
- . La démarche peut alors être développée et accompagner le projet voire le conforter et l'amplifier. Le souci d'une mémoire du travail accompli et de l'évaluation doit être au coeur des préoccupations de ce parcours pour garder « trace » des découvertes, de la richesse, des échanges, et des regards partagés.

*La démarche éducative se situe hors du temps du projet. Elle a comme objectifs l'interrogation et l'évolution des valeurs et des savoir-être. Elle s'adresse à toutes les tranches d'âges et catégories de personnes. Elle approfondit une démarche de sensibilisation.*

*La démarche participative se situe dans le temps du projet. Elle a comme objectif l'adéquation usage/projet. Initiée par les décideurs, elle concerne usagers (et futurs usagers), professionnels et élus. Elle diffère d'une démarche de communication.*

## Les étapes de la décision



## Les étapes des démarches

### Education et/ou participation des partenaires et de la population

Analyses - objectifs

Scénario/outils

Echange / expression

Evaluation

le CAUE peut vous aider, en appui pour l'analyse et la définition des objectifs et en éventuel accompagnement dans la réalisation de vos actions.



## Actions et partenariats possibles

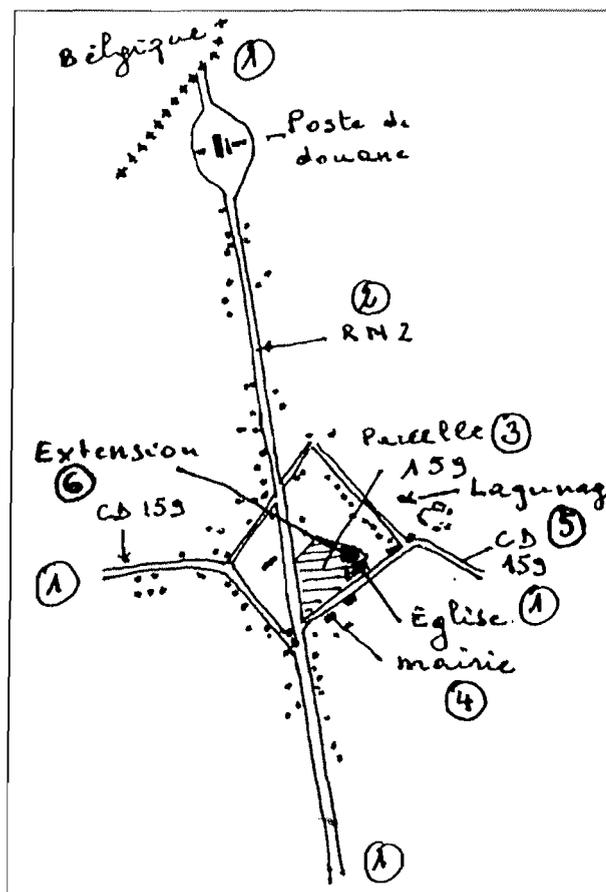
Les différentes étapes (cf. approche globale et communale) ont fait émerger à différentes échelles les éléments clefs qui permettent d'infléchir une stratégie d'aménagement pour améliorer au quotidien le cadre de vie des habitants.

Mais comme toute stratégie, elle exige des actions concrètes et rapides qui encouragent la poursuite des efforts, qui manifestent le dynamisme de l'équipe en place et qui génèrent l'émulation des divers partenaires.

La procédure Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie semble la politique la plus appropriée pour mettre en synergie cette stratégie d'aménagement car elle permet la réalisation des projets urgents.

Le choix des opérations contenues dans cette phase a été réfléchi en fonction de l'ambition affichée des élus et des atouts et faiblesses du territoire. Elles viennent en complément des projets existants sur la commune :

- les abords de la mairie 4
- un nouvel espace 3
- la traversée du village 1-2
- les itinéraires
- la station de lagunage 5
- extension du cimetière 6
- le cahier de recommandations
- la communication et la sensibilisation
- le phasage



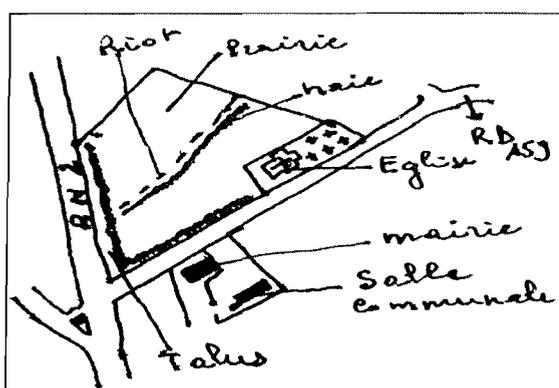
## Les abords de la Mairie

La place de la mairie est un espace public situé à l'écart de la RN 2 et le long du CD 159, axe qui relie Bettignies à Villers-Sire-Nicole.

A proximité de la place on trouve aussi bien différents équipements (mairie, école, salle communale, église) que des maisons individuelles, des fermes.

Cet espace, fortement marqué par le minéral, symbolise plus un parking que le parvis d'un lieu public. Conscient de l'importance que revêt ce lieu, les élus municipaux ont en projet l'enfouissement du réseau aérien (opération FACE), la création d'un espace public sur la parcelle 159 située face à la mairie et la réflexion quant au devenir de la salle communale.

Les élus souhaitent, dans le cadre de la procédure FACV, poursuivre leurs efforts par l'aménagement de la place de la mairie.



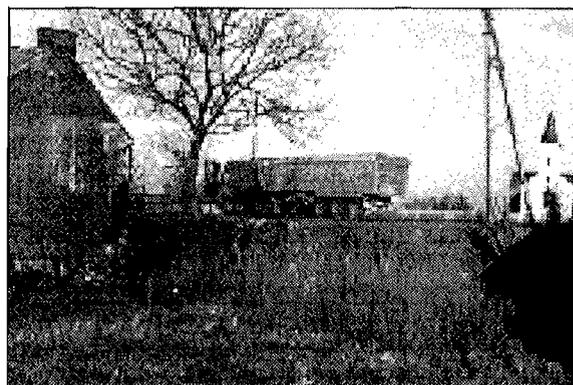
**Il sera demandé au bureau d'étude, après proposition de plusieurs scénarii, la réalisation d'une esquisse chiffrée qui permettra à la municipalité d'entreprendre rapidement quelques actions ponctuelles et d'envisager une opération plus ambitieuse à moyen terme. ( Vu la situation topographique de l'église, le maître d'ouvrage peut, éventuellement, intégrer l'éclairage de cet édifice).**

**Partenaires à associer : DDE, DVI, Télécom, EDF.**

**Personnes à consulter : Associations, riverains, enseignants, élèves**

## Un nouvel espace pour la Commune

La municipalité, désireuse d'améliorer au quotidien le cadre de vie des habitants, envisage de réaliser un espace convivial de qualité dans sa commune. Elle dispose pour cela d'un terrain spacieux (parcelle N°159) situé le long de la RN, à proximité de la mairie, de l'école et de l'église.

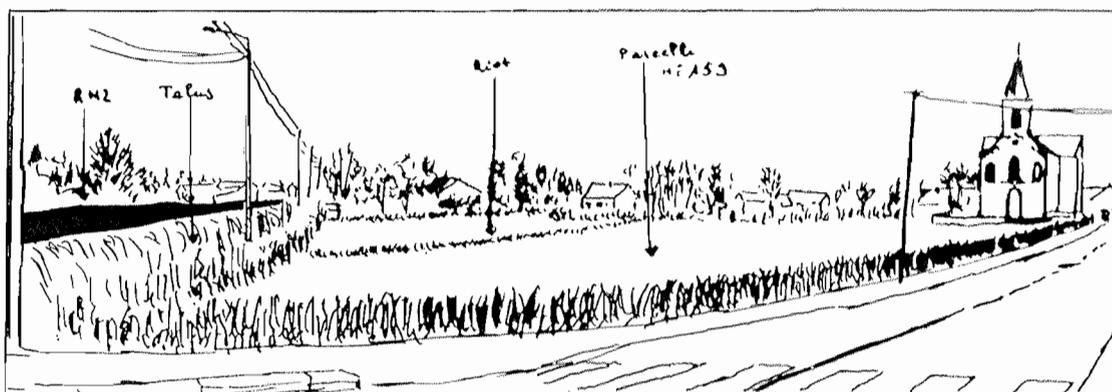


L'état actuel du site indique que nous sommes en présence :

- d'un terrain occupé par une prairie entourée de haies basses qui, tout en réduisant le ruissellement de l'eau, facilite l'infiltration,
- d'un ruisseau, principal collecteur, qui draine les surplus d'eau, c'est à dire l'écoulement superficiel et l'eau gravitaire.

Vu l'importance du projet, le maître d'œuvre doit prendre en considération, après une analyse détaillée du site et de son environnement, les problèmes liés aux écoulements des eaux et aux inondations. Il doit proposer, et ce quel que soit le scénario retenu, un aménagement qui tiendrait compte :

- du caractère rural de la commune,
- de la topographie de la parcelle,
- du caractère humide de la parcelle,
- des éléments naturels existants (ruisseau, haies),
- de l'aménagement de la place de la mairie,
- de l'intégration de la RN2.



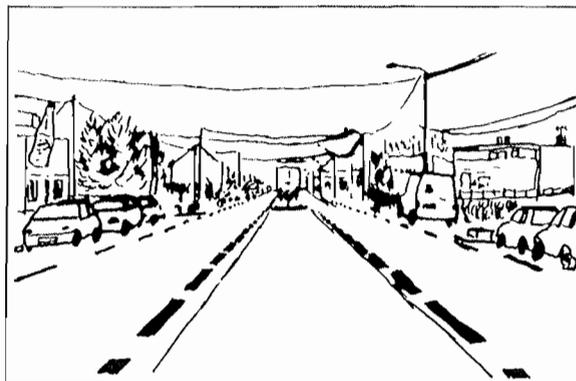
**Il sera demandé au bureau d'étude, après proposition de plusieurs scénarii, de construire un projet qui utilise le patrimoine existant, non pas comme de simples objets, mais comme des atouts importants adaptés à la réalité et aux possibilités financières de la Commune.**

**Partenaires à associer : DDE, DVI, Télécom, EDF.**

**Personnes à consulter : Associations, riverains, commerçants.**

## La traversée du village

Dans le journal du 26 février 1997 on peut lire à propos de la traversée du village : "A Bettignies, une grande digue de béton coupe le village en deux. La RN 2, c'est d'elle qu'il s'agit, draine aussi à chaque pluie des quantités d'eau bien difficiles à canaliser." A cela on peut ajouter, les problèmes qu'elle pose en matière de sécurité, de pollution sonore et visuelle pour les riverains.



L'analyse qualitative et perceptive de cet itinéraire nous fait découvrir Bettignies sous toutes ses facettes :

- la vie économique révélée par la présence des commerces et des entreprises,
- l'ambiance rurale exprimée par les prairies bocagères,
- les paysages découverts à travers les échappées visuelles.



S'il est vrai que cet axe génère des problèmes, il présente aussi des avantages non négligeables. En effet, plus qu'une traversée, il symbolise l'entrée sur le territoire français et, de ce fait, présente un atout important qui, valorisé, peut devenir un axe de développement économique et une vitrine qui inciterait les usagers à s'arrêter.

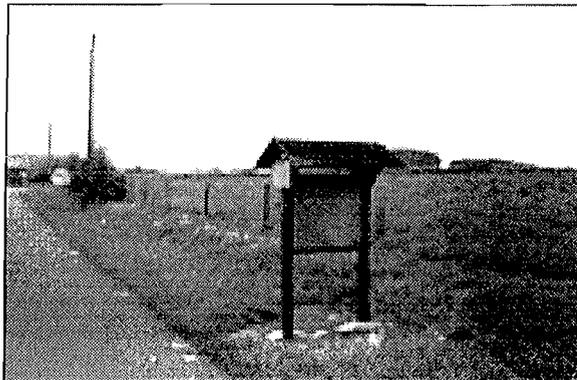
**Vu les enjeux que représente ce projet, il sera demandé au bureau d'étude , après une analyse du fonctionnement de cet axe, la réalisation d'un document de référence qui permettraux élus, en fonction des opportunités, de pouvoir négocier les futurs projets avec les différents partenaires intervenant sur cet axe (commerçants, riverains, DDE...).**

**Partenaires à associer : DDE, DVI, Télécom, EDF.**

**Personnes à consulter : Associations, riverains, commerçants.**

## Les itinéraires de découverte

Convaincu des atouts que recèle son territoire, la Commune de Bettignies, en concertation avec la Communauté de Communes, a créé un itinéraire pédestre. Un panneau, situé à proximité de la mairie, indique le circuit de cet itinéraire. Si ce circuit permet de découvrir les potentialités de l'intercommunalité, en revanche, il n'existe pas de boucle intra muros qui révèle le patrimoine du village et plus particulièrement le corridor écologique.



**Le travail qui est demandé au bureau d'étude consiste à inventorier le réseau viaire de la commune et à proposer une boucle de promenade qui révèle l'ensemble du patrimoine intéressant à faire découvrir. Un plan au 1/5 000 ème de cette boucle est à réaliser. Une esquisse chiffrée permettra aux élus de planifier leur intervention.**

**Partenaires à associer : Direction de l'Environnement du Conseil Général. DEED (Conseil Régional).**

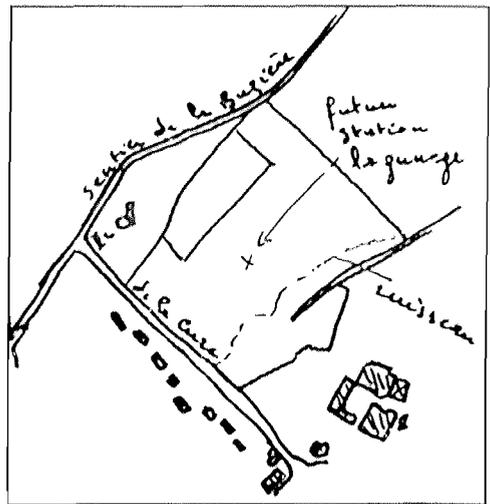
**Personnes à consulter : associations, enseignants.**

### La station de lagunage

Pour résoudre le problème d'assainissement et en particulier la pollution du ruisseau due au rejet des eaux usées, la Commune de Bettignies en concertation avec le SIAN, projette de réaliser une station de lagunage sur la parcelle N° 88.

D'une superficie de 2 500 m<sup>2</sup>, cette station doit être considérée par les élus comme une opportunité pour donner à ce lieu, en plus de sa fonction initiale, une valeur pédagogique.

Un itinéraire qui reliera le corridor écologique à la station peut être imaginé.



**Il est demandé au bureau d'étude d'apporter son assistance au maître d'ouvrage pour la réalisation d'un cahier des charges destiné au futur maître d'œuvre qui aura en charge le projet.**

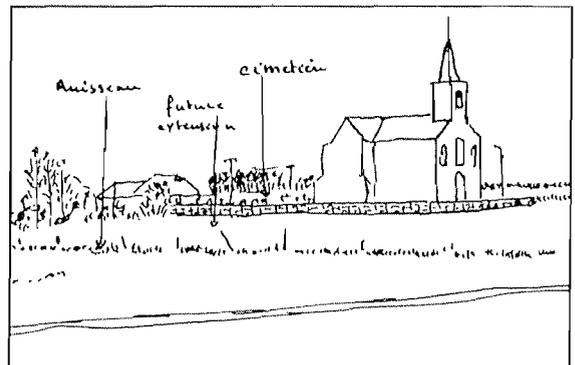
**Partenaires à associer : Direction de l'Environnement du Conseil Général. DEED (Conseil Régional), SIAN.**

**Personnes à consulter : associations, enseignants.**

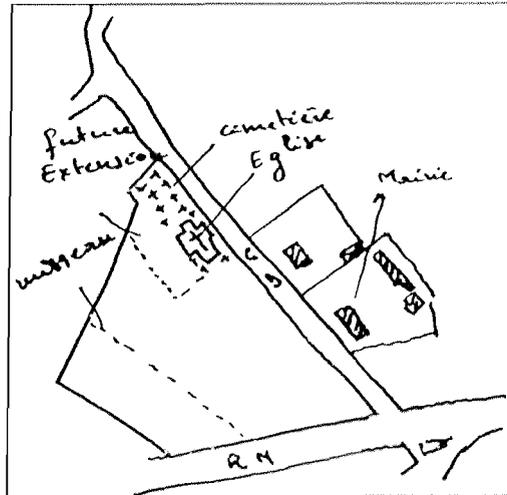
### Extension du cimetière

Situé derrière l'église et à proximité de la mairie, le cimetière de Bettignies a atteint sa capacité. Après la réalisation d'un columbarium, les élus municipaux souhaitent acheter la parcelle contiguë à l'église pour agrandir leur cimetière et créer un espace convivial sur le restant de la parcelle.

Le maître d'œuvre devra porter une attention particulière à ce



projet. En effet, la situation topographique de la parcelle par rapport au cimetière (en contre bas), la nature du sol (argilo-limoneux), la présence d'un ruisseau (zone inondable) sont des paramètres dont il faudra tenir compte lors du projet.



**Une esquisse chiffrée permettra aux élus de planifier leur intervention.**

**Partenaires à associer : DDE, DVI.**

**Personnes à consulter : Associations, habitants.**

## **Le cahier de recommandations**

L'importance du végétal dans les espaces publics et privés n'est plus à démontrer. En revanche, la Commune et les habitants sont souvent confrontés à deux types de problèmes :

- le choix des végétaux pour renforcer l'identité de leur territoire,
- la conduite et l'entretien pour pérenniser leurs plantations.

**Il sera demandé au maître d'œuvre de réaliser un cahier de recommandations qui, au-delà de la simple proposition d'une palette végétale, doit permettre à la Commune de se doter d'un outil de sensibilisation tant pour elle-même que pour ses administrés.**

## **La communication et la sensibilisation**

On remarquera très souvent que, malgré une forte volonté politique et la pertinence des réponses techniques pour résorber les points noirs, des problèmes peuvent surgir au moment de la mise en œuvre du projet. Ceci est imputable au fait que le temps de l'information, de la sensibilisation et de la concertation n'a pas été pris pour exposer les données, susciter l'intérêt, partager les idées, motiver la participation et l'expression des riverains au projet.

**Il est demandé au bureau d'étude, en concertation avec les élus, de prévoir des expositions avec débats à destination des habitants. De plus, le maître d'œuvre apportera la matière pour des articles destinés à être publiés dans le journal communal. L'objectif recherché par ces articles est de permettre aux habitants d'être informés sur l'état d'avancement de l'étude et des actions projetées.**

## Le phasage

Après avoir cerné et évalué les problèmes, puis esquissé des solutions pour l'ensemble des actions projetées, **le maître d'œuvre est amené à évaluer une enveloppe budgétaire et à établir un phasage des opérations sur cinq ans.**

Ce phasage doit correspondre à des tranches de travaux indépendantes les unes des autres quant à leur exécution.

Pour ces réalisations, il est important d'avoir une large concertation tant au niveau du maître d'ouvrage, des professionnels que des usagers.

## Conclusion

La richesse des potentialités locales ne permet pas d'atteindre l'exhaustivité. Aussi ce document ambitionne, avant toute chose, de développer une démarche cohérente qui reste ouverte aux propositions que l'étude pourrait révéler. En effet, l'étude pourrait mettre à jour d'autres opérations que celles déclinées dans ce dossier. Dans ces conditions le bureau d'étude, en concertation avec le maître d'ouvrage et le Conseil Général, peut alors les programmer.

**Compte tenu de ce qui est attendu dans le rendu de l'étude, il est souhaitable que l'équipe de maîtrise d'œuvre soit composée d'un architecte urbaniste et d'un paysagiste.**



## Les partenaires

### ARCHITECTURE

Etat  
Conseil général  
**Conseil Régional**

**Mission Culturelle**

### PAYSAGE

Etat  
Conseil Général  
**Conseil Régional**

**DDE - DIREN - DDA  
DDR - DVI - D Env**

### URBANISME

Etat  
Conseil Général  
**Conseil Régional**

**DDE - DRE  
DDR - DVI - D Env**

### ENVIRONNEMENT

Etat  
Conseil Général  
**Conseil régional**

**DDA - DDE - DIREN  
D Env - DDR - DVI**

### PÉDAGOGIE

Etat

**Education nationale**

### Résumé

Articulé autour de quatre thèmes (urbanisme, paysage, milieu naturel et socio-économiques), ce document traduit les relations que la Commune entretient avec son environnement (bassin de vie, intercommunalité) et met en évidence les atouts qui méritent d'être révélés pour améliorer le cadre de vie.

Créer un espace convivial, aménager la RN, réaliser une station de lagunage, faire connaître la Commune par la création d'itinéraires..., sont les actions qui montrent la détermination et la volonté des élus à dynamiser la Commune et à la rendre plus attractive.

### Mots-clés

matériaux de construction, fermes,

unité paysagère, horizon, bocage, openfield, échappée visuelle,

lotissement, rue commerciale, infrastructure,

prairies, inondation, géologie, lagunage, ruissellement,

Bettignies, ruralité, bassin de vie, intercommunalité, opérationnalité, paysage, histoire, population, Avesnois,